

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, à 19 h, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

<i>Églantine Leclerc Vénuti</i>	<i>Francine Chamberland</i>
<i>Micheline Bélec</i>	<i>Alain St-Amour</i>
<i>Denise Grenier</i>	<i>Thérèse St-Amour</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membre absent :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9904-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

Résolution no : 9905-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 8 décembre 2014

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2014 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

Résolution no : 9906-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire (budget 2015) du 18 décembre 2014

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2015 du 18 décembre 2014 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

Résolution no : 9907-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2014 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9908-2015

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 décembre 2014

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 décembre 2014 tels que présentés au montant total de 336 959.74 \$

Chèques fournisseurs : C1400512, C1400553 et de C1500001 @ C1500003 = 208 511.29 \$

Paievements internet : L1400145 @ L1400155 et de L1500001 @ L1500002 = 37 243.63 \$

Paievements directs : P1400174 @ P1400206 et de P1500001 @ P1500004 = 54 100.66 \$

Chèque manuel : M140066 = 856.15 \$

Chèques salaires : D1400712 @ D1400785 = 36 248.01 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 9909-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Incompressibles et paiements préautorisés pour l'année 2015

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des dépenses incompressibles soit par chèque ou via internet.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à consentir les paiements des dépenses préautorisées au budget 2015 tel que les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente chaque année.

Les subventions accordées aux divers organismes de la municipalité ne font pas partie de cette autorisation.

Adoptée

Résolution no : 9910-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Facture annuelle, soutien technique et téléphonique 2015 - CIB

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel au montant de 4 415.04 \$ incluant les taxes, à la Corporation Informatique Bellechasse pour le soutien technique et téléphonique 2015.

Ce montant est réparti dans les postes budgétaires comme suit :

02-130-40-414-00 : 3 311.28 \$

02-610-40-414-00 : 1 103.76 \$

Adoptée

Résolution no : 9911-2015

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2015 Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 254.00 \$ pour l'assurance « erreurs et omission » et de 419.00 \$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement de la cotisation annuelle 2015, à l'ADMQ.

Un montant pour l'adhésion est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-494-00.

Un montant pour l'assurance « erreurs et omission » est disponible au poste budgétaire 02-130-40-423-00.

Adoptée

Résolution no : 9912-2015
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

*Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 1 234.01 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2015, à la Fédération Québécoise des Municipalités, répartie comme suit :*

*Cotisation FQM : 839.70 \$ + tx.
Fonds de défense : 33.59 \$ + tx.
Service en R-H. : 200.00 \$ + tx.*

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 9913-2015
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

*Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 189.71 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2015, à Québec Municipal.*

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 9914-2015
AUTORISATION DE DÉPENSE – Services de première ligne, conseillers juridiques

ATTENDU Que la municipalité a souvent recours à des conseillers juridiques et que les taux horaires sont très élevés;

ATTENDU Que ce service permet d'obtenir, verbalement ou par courriel, une opinion ou des recommandations sur toute matière juridique relevant de la compétence des municipalités, y compris en matière de relations de travail. Il comprend également l'analyse sommaire de documents transmis afin d'obtenir commentaires et recommandations;

ATTENDU Que cette entente se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} octobre de chaque année;

*EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'entente de Services Première Ligne avec l'étude légale Dunton Rainville pour l'année 2015, au montant de 500.00 \$ et, pour le recouvrement des taxes municipales, 10 % des montants recouverts en plus des déboursés et des taxes.*

Si une demande formelle par résolution n'a pas été demandée, il est entendu que la directrice générale de la municipalité doit être avisée avant de rédiger une opinion juridique qui entraînerait des coûts autres que le forfait annuel.

Ce montant est autorisé au poste budgétaire 02-130-40-412-00.

Adoptée

Résolution no : 9915-2015
NOMINATION – Membres et représentants des comités pour l'année 2015

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer les membres des comités pour l'année 2015 comme suit :

Le maire Normand St-Amour est d'office sur tous les comités

<i>Comité Relations de travail :</i>	<i>Thérèse St-Amour Micheline Bélec Francine Chamberland</i>
<i>Comité incendie :</i>	<i>Thérèse St-Amour Francine Chamberland (Substitut)</i>
<i>Comité Hygiène du milieu (RIDL) :</i>	<i>Alain St-Amour Églantine Leclerc Vénuti (Substitut)</i>
<i>Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :</i>	<i>Alain St-Amour, conseiller Martin Ouimet, citoyen Catherine Bergeron, citoyenne</i>
<i>Personne-ressource CCU :</i>	<i>Éric Paiement, officier bât./ envir.</i>
<i>Et les substituts au CCU :</i>	<i>Denise Grenier, conseillère substitut Robert Léveillé, citoyen substitut Mario Robert, citoyen substitut</i>
<i>Comité Environnement :</i>	<i>Denise Grenier Francine Chamberland Églantine Leclerc Vénuti (Substitut)</i>
<i>Comité Société Développement Réservoir Kiamika (SDRK) :</i>	<i>Denise Grenier Micheline Bélec</i>
<i>Communications :</i>	<i>Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland</i>
<i>Services techniques/travaux publics :</i>	<i>Francine Chamberland Micheline Bélec Thérèse St-Amour (Substitut)</i>
<i>Comité Loisirs et culture & Action Locale :</i>	<i>Thérèse St-Amour Églantine Leclerc Vénuti Alain St-Amour</i>
<i>Mesures d'urgence :</i>	<i>Voir l'organigramme</i>
<i>Comité GES :</i>	<i>Alain St-Amour, conseiller Francine Chamberland, conseillère Éric Paiement, officier bât./ envir. Manon Taillon, sec.-trésorière adjointe Miguel et/ou Sébastien, travaux publics Myriam Joannette, chargée de projets</i>
<i>Comité Complexe municipal :</i>	<i>Thérèse St-Amour, conseillère Micheline Bélec, conseillère Francine Chamberland, conseillère Myriam Joannette, chargée de projets Éric Paiement, personne-ressource, employé</i>
<i>Comité suivi Politique MADA et FAMILLE :</i>	<i>Églantine Leclerc Vénuti, conseillère Micheline Bélec, conseillère Myriam Joannette, chargée de projets Éric Paiement, personne-ressource, employé</i>

Adoptée

Résolution no : 9916-2015

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Francine Chamberland, mairesse suppléante pour l'année 2015.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 9917-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Contribution annuelle Croix-Rouge

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2015 à la Croix-Rouge canadienne, au montant de 150.00 \$.

Ce montant est prévu au budget au poste budgétaire 02 230 40 419-02

Adoptée

Résolution no : 9918-2015

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - Formation des pompiers volontaires

ATTENDU *Que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;*

ATTENDU *Que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;*

ATTENDU *Qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;*

ATTENDU *Que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;*

ATTENDU *Que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;*

ATTENDU *Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;*

ATTENDU *Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe prévoit la formation de cinq à dix pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;*

ATTENDU *Que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Thérèse St-Amour*
Et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 9919-2015

R.I.D.L. – Versements Quote-part 2015

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le premier versement de la Quote-part 2015 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 38 424.00 \$ réparti comme suit :

<i>Transport matières résiduelles :</i>	<i>02-451-10-951-00 :</i>	<i>10 564.00 \$</i>
<i>Élimination matières résiduelles :</i>	<i>02-451-20-951-00 :</i>	<i>12 236.00 \$</i>
<i>Transport matières recyclables :</i>	<i>02-452-10-951-00 :</i>	<i>2 577.00 \$</i>
<i>Traitement matières recyclables :</i>	<i>02-452-20-951-00 :</i>	<i>243.00 \$</i>
<i>Traitement rés. domestique dangereux :</i>	<i>02-452-90-951-00 :</i>	<i>897.00 \$</i>
<i>Traitement des matériaux secs :</i>	<i>02-453-00-951-00</i>	<i>953.00 \$</i>
<i>Transport des matières organiques :</i>	<i>02-452-35-951-00</i>	<i>4 219.00 \$</i>
<i>Traitement matières organiques :</i>	<i>02-453-40-951-00 :</i>	<i>1 710.00 \$</i>
<i>Frais d'administration RIDL :</i>	<i>02-455-00-951-00 :</i>	<i>4 089.00 \$</i>
<i>Achat bacs roulants :</i>	<i>02-455-00-951-01 :</i>	<i>936.00 \$</i>

Adoptée

Résolution no : 9920-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT - Contrat de service Centre canin Ménard ENTENTE 2015

ATTENDU *Que la municipalité retient les services du Chenil Ménard pour l'application de ses règlements #152 et 153, modifiés par les règlements # 165 et 194, « contrôle des chiens et chats sur notre territoire »;*

ATTENDU *Que la municipalité a signé un contrat de service d'une durée de cinq ans au coût annuel de 1 200.00 \$ plus taxes applicables;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier*
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 1 379.70 \$ incluant les taxes, pour le contrat de service de base 2015 comprenant une patrouille sur notre territoire.

Cette dépense est prévue au budget au poste budgétaire 02-290-40-414-00.

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Résolution no : 9921-2015

DÉPÔT DU PLAN D'ACTION MADA

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le Plan d'action du Programme MADA et FAMILLE.

Le Plan d'action est transmis au ministère Famille Aînés pour acceptation.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 9922-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2015 À LA COMBEQ

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 247.20 \$ incluant les taxes, pour une deuxième inscription, pour le renouvellement de l'adhésion 2015 à la COMBEQ pour l'inspecteur en travaux publics.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-320-40-494-00.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 9923-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT - RENOUELEMENT DE L'ADHESION 2015 À LA COMBEQ

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 373.67 \$ incluant les taxes, pour une première inscription, pour le renouvellement de l'adhésion 2015 à la COMBEQ pour l'inspecteur en bâtiment et environnement.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 9924-2015

DEMANDE DE DÉROGATION N° DRL140212 | 70, chemin de l'Aventure | Mat. 0374 47 4928

La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'empiètement du bâtiment accessoire (garage) d'une superficie de 63.38 mètres² à l'intérieur de la marge de recul latérale minimum.

Donc, permettre de déroger à l'article 8.3.1 d) du règlement 139 relatif au zonage (Marge de recul latéral minimum pour un bâtiment accessoire de plus de 35 mètres²) en acceptant la localisation actuelle faite par un arpenteur géomètre le 9 octobre 2013 pour le bâtiment accessoire (garage) d'une superficie de 63.83 mètres² à 2.22 mètres de la limite de la propriété latérale droite au lieu de 3.00 mètres de recul minimum et ainsi autoriser un empiètement à l'intérieur de cette marge de recul de 0.88 mètre.

La demande de dérogation mineure, plan de localisation et d'implantation ainsi que les photos jointes au dossier pour CCU.

- Attendu qu'un permis pour construire le garage a été émis;
- Attendu qu'aucun certificat d'implantation n'avait été exigé ou fourni au moment de la demande du permis de construction pour le garage;
- Attendu que la localisation actuelle du bâtiment ne pourra causer préjudice au voisin immédiat, puisqu'un très gros fossé sépare les 2 propriétés;
- Attendu que le propriétaire a fait preuve de bonne foi et au mieux de ses connaissances en implantant lui-même le garage;
- Attendu qu'aucun préjudice ne pourra être causé à l'environnement puisque le garage est situé à plus de 50 mètres du lac;

Recommandation du CCU

Le CCU recommande unanimement au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe d'accepter la dérogation mineure #DRL140212 tel que présenté, soit de déroger à l'article 8.3.1 d) du règlement 139 relatif au zonage (Marge de recul latéral minimum pour un bâtiment accessoire de plus de 35 mètres²) en acceptant la localisation actuelle du bâtiment (63.83 m²) fait par un arpenteur géomètre le 9 octobre 2013, situé à 2.22 mètres de la limite de la propriété latérale droite au lieu de 3.00 mètres de recul minimum et ainsi autoriser un empiètement à l'intérieur de cette marge de recul de 0.88 mètre.

⚡ TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

⚡ Aucune intervention

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre les recommandations du CCU et d'accepter la dérogation mineure numéro DRL140212 demandée pour la propriété située au 70, chemin de l'Aventure, telle que décrite ci-dessus.

Adoptée

Résolution no : 9925-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires professionnels dans le dossier matricule 0576-41-0340

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires à Dunton Rainville au montant de 1 360.08 \$, dans le dossier de requête en démolition pour le matricule 0576-41-0340.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-610-40-412-00.

Adoptée

Résolution no : 9926-2015

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et ses règlements connexes »

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et ses règlements connexes », qui se tiendra à Mont-Laurier. De payer les frais d'inscription au coût approximatif de 325.00 \$, à déterminer selon le nombre de participants et de plus, rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement

Adoptée

Résolution no : 9927-2015

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) »

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation «Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) », qui se tiendra à Mont-Laurier le 16 février 2015. De payer les frais d'inscription au montant de 310.43 \$ incluant les taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 9928-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 3 500.00 \$ à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 9929-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Club de motoneige l'Aiglon de Chute-Saint-Philippe (2014) inc.

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 4 000.00 \$ au Club de motoneige l'Aiglon.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 9930-2015
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention 2014 au Club VTT Quad Villages Hautes-Laurentides

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 500.00 \$ au Club VTT Quad Villages Hautes-Laurentides pour la randonnée des femmes du 22 novembre 2014, à Chute-Saint-Philippe.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 9931-2015
AUTORISATION DE DÉPENSE – Travaux au sous-sol de l'église

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser DP Meilleur inc. électriciens à effectuer les travaux de remplacement de trois anciennes unités aéro-convecteurs pour quatre nouvelles unités et l'installation d'un thermostat contrôlant les aéro-convecteurs au sous-sol de l'église, au montant de 2 785.77 \$ plus les taxes applicables.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 9932-2015
CONTRAT D'ENTRETIEN - Anneau de glace à la Baie des Canards - Hiver 2015

ATTENDU Que l'agrandissement et la rénovation du complexe municipal interrompt les activités à la patinoire pour la saison 2015;

ATTENDU Que l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe ont fabriqué un anneau de glace à la Baie des Canards et compte l'entretenir durant la présente saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents de signer un contrat avec l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe, à raison de 3 900 \$, contrat non récurrent, pour la fabrication et l'entretien de l'anneau de glace à la Baie des Canards et ce, pour la présente saison 2015.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-30-499-00.

Adoptée

Résolution no : 9933-2015
RÉCEPTION DE DONS ET ÉMISSION DE RECUS – Activité Triathlon février 2015

ATTENDU Que la municipalité est inscrite auprès de l'Agence du revenu du Canada comme donataire reconnu, pouvant délivrer des reçus de dons;

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, sert de tremplin pour recueillir les dons et émettre des reçus aux fins d'impôt dans le cadre de l'activité du Triathlon 2015, du 1^{er} janvier au 15 mars 2015;

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe s'engage à remettre l'argent recueilli à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe par voie de subvention;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, sert de tremplin pour la période du 1^{er} janvier au 15 mars 2015, pour recueillir les dons et émettre des reçus aux fins d'impôt, et s'engage à remettre l'argent recueilli à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe par voie de subvention dans le cadre de l'activité du Triathlon 2015 qui se tiendra le 7 février 2015

Les entrées et sorties sont traitées de la façon suivante :
Revenus : CT – 01-279-00-000 – Autres
Dépense : DT – 02-701-90-970-00 – Subventions autres organismes

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 9934-2015
AUTORISATION DE PAIEMENT – 2^{er} versement pour l'agrandissement et rénovation du complexe municipal

ATTENDU Que les travaux mentionnés à la demande de versement ont été exécutés conformément aux documents du marché;

ATTENDU Que l'entrepreneur certifie que les montants dus aux sous-traitants et aux fournisseurs pour des travaux ou des matériaux pour lesquels il a reçu paiement leur ont été payés;

ATTENDU Que l'architecte, M. Pierre-Luc Beauregard, superviseur des travaux, déclare que les montants mentionnés à la demande de paiement lui paraissent conformes aux termes du marché et à l'état des travaux et que le montant de la présente demande est donc payable à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième versement à Constructech M.L. Inc. au montant de 131 083.22 \$.

Ce montant est affecté au poste budgétaire 23-020-30-722.

Adoptée

Résolution no : 9935-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT à WSP –Services professionnels complexe municipal

ATTENDU Les honoraires forfaitaires au montant de 99 998.00 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la 4^e tranche des services professionnels à WSP Canada inc. au montant de 6 748.92 \$, taxes incluses.

Un montant est prévu pour cette dépense au poste budgétaire 23-020-31-722.

Adoptée

Résolution no : 9936-2015

**AUTORISATION DE PAIEMENT – Remboursement capital et intérêts à Financière Banque Nationale inc. –
Règlement d'emprunt autopompe**

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les versements à la Banque Nationale Financière, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 228, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

19 avril 2015	intérêts	5 226.75 \$	02-921-00-842-00
19 avril 2015	capital	12 600.00 \$	03-210-20-000-01
19 octobre 2015	intérêts	5 022.00 \$	02-921-00-842-00

Attendu que le paiement doit leur parvenir au moins dix jours avant la date d'échéance

Adoptée

Résolution no : 9937-2015

ENTENTE POUR LA DISPOSITION DES IMMOBILISATIONS DE LAC-DU-CERF

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présente entente concernant la disposition des immobilisations de Lac-du-Cerf telle que présentée par la directrice des services financiers de la Municipalité de Lac-des-Écorces, et d'autoriser le paiement de la somme de 3 860.20 \$ portion de Chute-Saint-Philippe, à la Municipalité de Lac-du-Cerf.

**Entente pour disposition des immobilisations
acquis au début de l'entente et à la fin pour Lac-du-Cerf**

	Coût selon liste fournie	Durée de l'entente 1-04-12 au 31-12-2014 (33/60mois)	Valeur nette au 31-12-2014	% de répartition au 31-12-2014 (17.88%)
Acquisition d'immobilisations au 1er avril 2012 (Voir note 1 ci-dessous)	77 015.75	42 358.66	34 657.09	6 196.69

Acquisitions d'immobilisation depuis le 1er avril jusqu'à la fin de l'entente (31-12-2014)			Amortisse- ment au 31-12-2014	valeur nette au 31-12-14	durée de vie utile	
Centre de qualification	2012	16.61	7 038.40	1 055.76	5 982.64	20 ans
Centre de qualification	2012	16.61	769.82	115.47	654.35	20 ans
Centre de qualification	2012	16.61	4 968.30	745.25	4 223.06	20 ans
Centre de qualification	2012	16.61	798.19	119.73	678.46	20 ans
Centre de qualification	2012	16.61	120.38	18.06	102.32	20 ans
Centre de qualification	2012	16.61	92.24	13.84	78.40	20 ans
Centre de qualification	2012	16.61	387.64	58.15	329.49	20 ans
Remplacements pagettes	2012	16.61	137.47	82.48	54.99	5 ans
Honda	2013	17.37	27 477.44	5 495.49	21 981.95	10 ans
Pneus	2013	17.37	467.39	186.96	280.43	5 ans
Remplacements pagettes	2013	17.37	1 033.77	413.51	620.26	5 ans
					34 986.36	
				x taux 2014	17.88%	
					6 255.56	
Total à payer à Lac-du-Cerf - basé sur les % de 2014					12 452.25	

Répartitions à payer par les municipalités restantes

Chute-St-Philippe - 31%	3 860.20
Kiamika - 19%	2 365.93
Lac-des-Écorces - 50%	6 226.12
	<u>12 452.25</u>

Note 1

Le montant payé lors de l'adhésion de Lac-du-Cerf est réparti comme suit:

Lac-des-Écorces - 40.79%	31 414.72
Kiamika - 15.98%	12 307.12
Chute-St-Philippe - 26.64%	20 517.00
Lac-du-Cerf - 16.61%	12 792.32
	<u>77 015.75</u>

Cette dépense n'est pas prévue au budget, un transfert du surplus libre sera effectué pour combler la dépense.

Adoptée

Résolution no : 9938-2015

AUTORISATION DE DÉPENSE – Contrat de remplacement de lumières au sodium pour luminaires Del

CONSIDÉRANT *Qu'un programme d'aide est présentement disponible en efficacité énergétique du volet éclairage public à DEL, par Hydro-Québec;*

CONSIDÉRANT *L'économie à long terme pour la municipalité sur l'éclairage et l'entretien de notre réseau d'éclairage public;*

ATTENDU *Que des soumissions ont été demandées auprès de deux fournisseurs :*

<i>CONTRÔLE TECH Richard Diotte</i>	<i>LES ÉCLAIRAGES CM3 Drumondville</i>
<i>DEL, 54 W. Phillips</i>	<i>DEL 54 w. CM3</i>
<i>16 822.59 \$</i>	<i>20 040.00 \$</i>

CONSIDÉRANT *Qu'un remboursement par H. Q., de :
60 \$ la lumière, pour des DEL 54 w, Phillips et de
30 \$ pour des DEL 54 w. CM3;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Contrôle Tech, pour le remplacement de 60 luminaires sodium pour conversion à DEL, au montant de 16 822.59 \$, plus les taxes applicables.*

Un montant est prévu au poste budgétaire 23-040-14-721 pour cette dépense.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 32

Fin : 20 h 10

Personnes présentes : 13

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9939-2015

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

*Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

Adoptée

Il est 20 h 11

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 9 février 2015 par la résolution # 9946-2015